
Adresse du conseil général de la commune d'Angers (Maine-et-Loire), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune d'Angers (Maine-et-Loire), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 259;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21459_t1_0259_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

par la vertu et la probité sans lesquelles il ne peut y avoir de société.

Graces éternelles vous soient rendues représentans d'une grande nation, qui se donna la Liberté pour détester l'arbitraire; le règne de la loi est à l'ordre du jour, le Gouvernement Révolutionnaire est en pleine activité; vous voulez que le peuple soit heureux, vous faites son bonheur, vous avez fondé la République; votre sagesse et votre énergie l'ont sauvée, vive à jamais la République une indivisible et la Convention nationale.

Suivent 5 signatures.

c

[*Les administrateurs du département du Doubs à la Convention nationale, Besançon le 24 vendémiaire an III*] (4)

Representans du Peuple français

Vous venés de donner à la République une nouvelle preuve de votre amour et de votre constante sollicitude pour son bonheur.

Vous avés senti vivement que ce n'étoit pas assés que nos armées victorieuses renversassent les vils esclaves des despotes coalisés et tous les ennemis du dehors, qu'il falloit encore anéantir ceux qui voudroient dévorer le sein de leur patrie, que la mort du dernier tyran n'avoit pas étouffé entièrement toutes les factions.

Notre adresse sublime nous a rempli d'admiration et de reconnoissance; nous y avons trouvé ces principes de morale, de justice et d'humanité si chers à des coeurs vraiment républicains; nous y avons vû une marche sure pour éclairer le peuple et rendre l'énergie au Républicain que la terreur avoit comprimé. Désormais les scélérats, les traitres et les fripons paliront seuls; les traits qui les caractérisent sont trop frappants pour qu'on puisse les méconnoître. Sans doute ils n'oseront plus se montrer; mais s'ils tentoient jamais de relever leur tête hydeuse, la foudre nationale les auroit bientôt écrasés.

Nous vous renouvelons, citoyens Representans, l'hommage de notre entier devoûement et de notre empressement à propager les principes sacrés que vous venés de publier. Cette tache ne sera pas difficile à remplir, tous les coeurs vertueux sont embrasés du feu de l'amour le plus pur pour la Convention nationale; elle seule fait leur espoir et forme l'objet de leurs vœux, continués donc dignes representans, vos sublimes travaux, maintenés le régime révolutionnaire, et ne quittés le gouvernail du vaisseau de la République, que lorsqu'il sera entièrement assuré dans le port et que vous aurés établi solidement un gouvernement qui vous méritera les bénédictions de la postérité et servira d'exemple à l'univers.

A Besançon à la séance publique du matin du vingt quatre vendémiaire l'an trois de la République française une et indivisible.

DANGEL, *président*, JARMIER, *secrétaire général et 6 autres signatures.*

d

[*Le conseil général de la commune d'Angers à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (5)

Legislateurs

Certains que toute la France partagerait vos sentimens sur l'évacuation du sol de la liberté par les esclaves des despotes, vous avez décrété le trois vendémiaire dernier que dans toutes les communes de la République, il seroit célébré des fêtes en l'honneur de nos braves frères d'armes qui avoient si vaillamment terrassé l'orgueil des ennemis du genre humain.

C'est particulièrement dans la journée memorable du trente vendémiaire que les habitans de la commune d'Angers ont fait eclater leurs veritables sentimens: Libres et degagés de tous mouvemens de crainte ou de terreur, ce qu'ils éprouvaient dans le coeur etait peint sur leurs figures. On y lisait tres distinctement leur horreur pour le despotisme, leur amour pour la liberté, l'égalité, leur vœu le mieux prononcé pour la prospérité de l'unité et de l'indivisibilité de la République. Leur attachement à la Convention s'est manifesté de la maniere la plus eclatante; votre sublime adresse au peuple français a été entendue dans un entousiasme vraiment religieux. Cent fois le lecteur a été interrompu par les cris de Vive la République, Vive la Convention. Bezard votre collegue qui a participé à cette fête a temoigné dans une harangue beaucoup applaudie toute la sensibilité que lui inspiroient les sentimens des citoyens si dignes de la République et cependant si malheureux depuis la Révolution et en butte à tant de calomnies; quoiqu'il en soit Representans, croyez que dans quelque position que se trouvent nos concitoyens, ils sauront toujours, quant il le faudra, s'oublier eux-mêmes pour ne s'occuper que de la chose publique, qu'ils sont aussi idolâtres de la République que penétrés de reconnoissance pour la Convention nationale.

Vive la République une et indivisible; vive la Convention nationale, Vivent nos braves freres des armées, Perissent les despotes et leurs esclaves, les intrigans et tous les ennemis de la chose publique.

Angers le 5 brumaire an 3^e de la République une et indivisible.

Les membres du conseil general de la commune d'Angers.

Suivent 21 signatures dont celles de 6 officiers municipaux et de 7 notables.

(4) C 323, pl. 1388, p. 1. *Bull.*, 14 brum. (suppl.).

(5) C 323, pl. 1388, p. 4. *Bull.*, 14 brum. (suppl.).